

PAPREC NORD NORMANDIE

Z.I. Amiens Nord

80bis, avenue Roger Dumoulin

80 080 Amiens



75 - Paris

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE LIEE AUX DECHETS DANGEREUX SUR LE SITE D'AMIENS (80)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIÈCE JOINTE 4-B

Résumé non technique de l'Etude d'impact environnemental

I.C.E Conseil
Installations Classées & Environnement

4, impasse du Raquer

56 610 ARRADON

T. 02 57 62 08 60

contact@ice-conseil.fr

Rapport n°ICE-R2503032 - Version 2 – avril 2026

Chargés de projet :

O. MONTIEGE, S. GROLLEAU, A. FONTAINE - I.C.E Conseil
A. CRENLEUX, A. DUVILLARD, A. KOUMBA, J. BOUSSION -

PAPREC

Présentation du projet

Contexte du projet

La société PAPREC NORD NORMANDIE exploite un établissement de tri, transit et regroupement de déchets principalement non dangereux sur la commune d'Amiens (80).

Cet établissement est actuellement soumis au régime de l'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour les rubriques 2711 (transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques), 2714 (transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux), 2716 (transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes) et 1510 (entrepôts couverts). Son fonctionnement est encadré par un arrêté préfectoral d'enregistrement du 17/05/2024.

Depuis cet arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et suite à l'incendie ayant impacté son activité, la société PAPREC NORD NORMANDIE a fait l'objet de plusieurs mises à jour administratives, notamment afin de reprendre son activité partielle par phase. Le dernier date de juillet 2025. Afin de reprendre son activité et notamment le déconditionnement de déchets de produits lessiviels, la société a été mise en demeure de déposer un nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale. Dans le cadre de son développement, elle projette de développer ses activités liées aux déchets dangereux. Ces évolutions entraîneront le classement de l'établissement sous le régime de l'autorisation environnementale au titre des rubriques 2718, 2790, 3510 et 3550 de la nomenclature des installations classées. Ce projet global fait l'objet du dépôt de la présente demande.

Le rayon d'affichage est de trois kilomètres.

Le présent document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact.

Localisation géographique

Le projet, porté par la société PAPREC NORD NORMANDIE, est prévu sur le site qu'elle exploite déjà au sein de la zone industrielle d'Amiens Nord, sur la commune d'Amiens (80). Cette commune est localisée dans le département de la Somme. Le site est localisé à environ 5,2 km au nord-ouest du centre d'Amiens.

Les affectations les plus proches de l'établissement sont majoritairement à vocation industrielle.

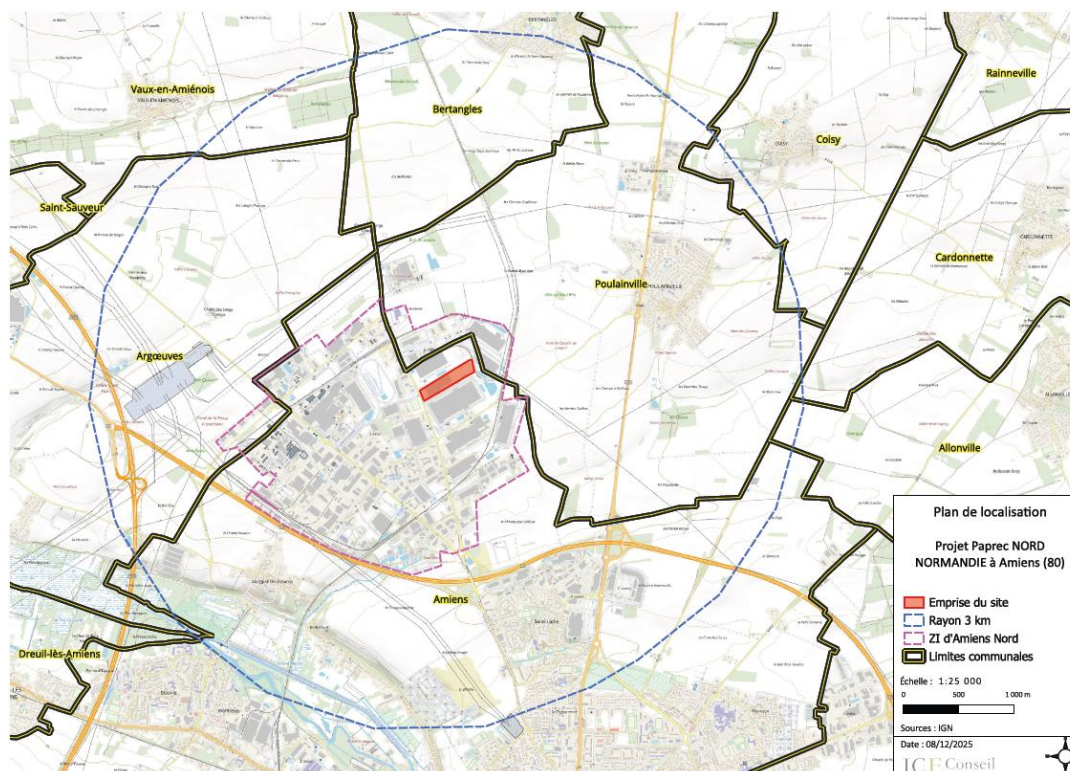


Figure 1 : Carte de localisation du site de projet

Rappel des installations projetées

L'activité actuelle de tri, transit et regroupement de déchets est réalisée sur un terrain de 5,8 hectares.

À la suite de l'incendie, le fonctionnement actuel de l'établissement se trouve dans une phase transitoire. Le bâtiment 2, directement impacté par le sinistre, est aujourd'hui en cours de démolition.

Le bâtiment 1 ainsi que la plateforme extérieure ont été réorganisés pour permettre la reprise de l'activité notamment, la réception, le tri, le transit et le regroupement des déchets des clients de l'établissement. Parallèlement, plusieurs aménagements extérieurs ont été réalisés afin de renforcer la prévention incendie et d'améliorer les conditions d'intervention en cas de nouveau sinistre.

Ainsi, une cuve de 1026 m³ a été installée au Sud du bâtiment 1. Celle-ci est accompagnée d'un local surpresseur. Cette cuve assure l'alimentation du nouveau réseau d'extinction automatique d'incendie (sprinklage) déployé dans le bâtiment 1 et alimente également les robinets incendie armés (RIA) de ce même bâtiment.

En complément, deux ouvrages destinés à la gestion des eaux pluviales ont été aménagés en partie Est du site :

- Un bassin étanche de 497 m³,
- Un bassin perméable de 773 m³.

Une cuve aérienne de 1500 m³ a également été déployée en partie Est. Couplée à une pompe de relevage, elle est destinée au confinement des eaux d'extinction générées par un éventuel incendie impactant le bâtiment 1 ou la plateforme extérieure.

L'agencement de l'activité a également évolué et est décrite dans le porter à connaissance déposé en juillet 2025. L'agencement opérationnel est réparti selon l'organisation suivante :

- Le bâtiment 1 comprend :
 - o Des zones de stockage de papiers, cartons, plastiques (rubriques 2714 et 2716),
 - o Une presse à balles,
 - o Des locaux sociaux,
- La plateforme extérieure comprend :
 - o Un auvent de stockage des DEEE (rubrique 2711),
 - o Des stockages de déchets inertes (rubriques 2715 et 2517),
 - o Des zones de stockage des déchets ferrailles et métaux (rubrique 2713),
 - o Des zones de stockage des déchets non dangereux, cartons et bois (rubriques 2714 et 2716).

Il est à noter que l'activité de déconditionnement des produits lessiviels, historiquement réalisée dans le bâtiment 2, est désormais assurée au sein d'un auvent situé au sud du bâtiment 1.

Les modifications projetées sont présentées ci-dessous.

Dans la situation projetée, l'établissement conservera les deux zones épargnées par l'incendie, à savoir le bâtiment 1 ainsi que la plateforme extérieure.

L'activité de déconditionnement de produits lessiviels sera aménagée au sein du bâtiment 1.

En parallèle, le bâtiment 2, endommagé par l'incendie, sera démoli. Des bureaux, un local gardien et des stationnements de véhicules légers seront implantés sur la partie Ouest du site. Une grande partie de l'emprise du bâtiment 2 démoli restera libre.

A ces zones existantes, un nouveau bâtiment est également prévu dans la partie Ouest du site. L'activité dans ce bâtiment sera dédiée au tri, au transit et au regroupement de déchets dangereux.

Ce bâtiment sera complété par

- 4 cuves de stockage extérieures de 35 m³. L'une sera destinée au déconditionnement des produits lessiviels, les 3 autres recevront quant à elles des eaux souillées,
- Une zone de broyage des Emballages Vides Souillés (EVS) et des matériaux souillés sous auvent, ainsi que la zone de stockage associée,
- Stockage de piles et batteries en alvéole fermée,
- Des bennes de stockage extérieures.

On précisera que cette dernière sera réalisée et gérée par la société Recydis, filiale spécialisée du groupe PAPREC. Néanmoins, l'activité restera couverte par l'arrêté préfectoral de la société PAPREC NORD NORMANDIE.

Ce nouvel agencement général est reporté sur la figure ci-dessous.

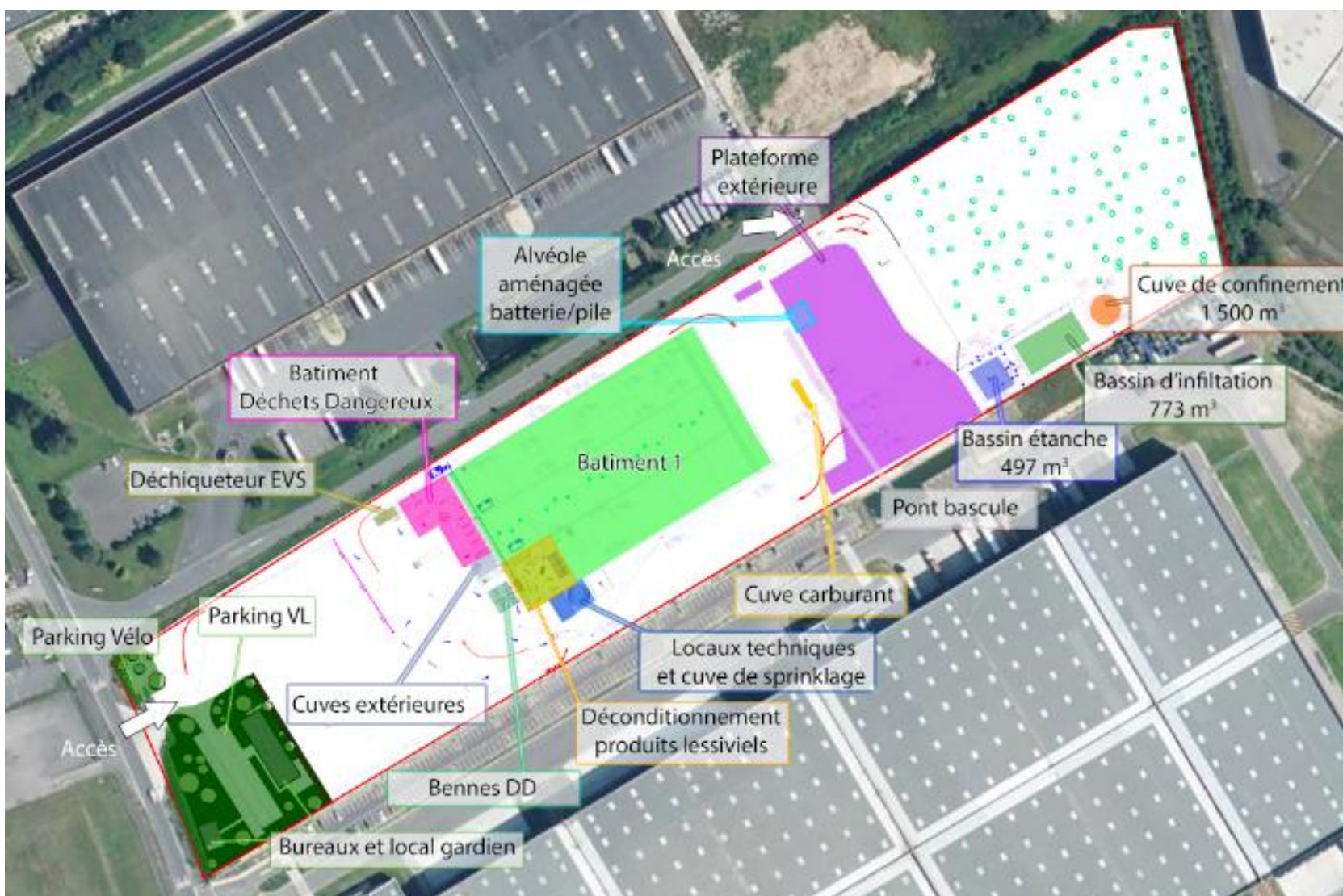


Figure 2 : Plan de l'aménagement futur du site

Facteurs humains : état actuel, incidences du projet et mesures

Le site est implanté au sein d'une zone industrielle, dans un environnement majoritairement à caractère industriel. Le site est riverain d'autres entreprises. Ci-après sont reprises les activités et affectations du sol dans un rayon de 100 mètres autour du site de projet :

- A l'Ouest :
 - Un terrain de football, des magasins de la zone industrielle ;
- A l'Est :
 - Une entreprise industrielle d'entrepôt, la société SPI2 d'Amiens ;
- Au Nord :
 - une entreprise industrielle de service logistique, la société ID Logistique ;
- Au Sud :
 - une entreprise industrielle, la société LOGA.

Les abords du projet sont donc affectés à des activités économiques.

Il peut être noté que :

- l'établissement est situé à environ 900 m des premières habitations au Nord-est du site.
- il n'y a aucun Établissement Recevant du Public (ERP) sensibles à proximité immédiate de l'établissement. L'ERP sensible la plus proche du site est l'école de la commune de Poulainville, localisée à 1,2 km de l'établissement PAPREC.
- L'établissement Recevant du Public le plus proche du site est le magasin Adéfi (vente de peinture et produits de décapage), situé à environ 30 mètres à l'Ouest du site.

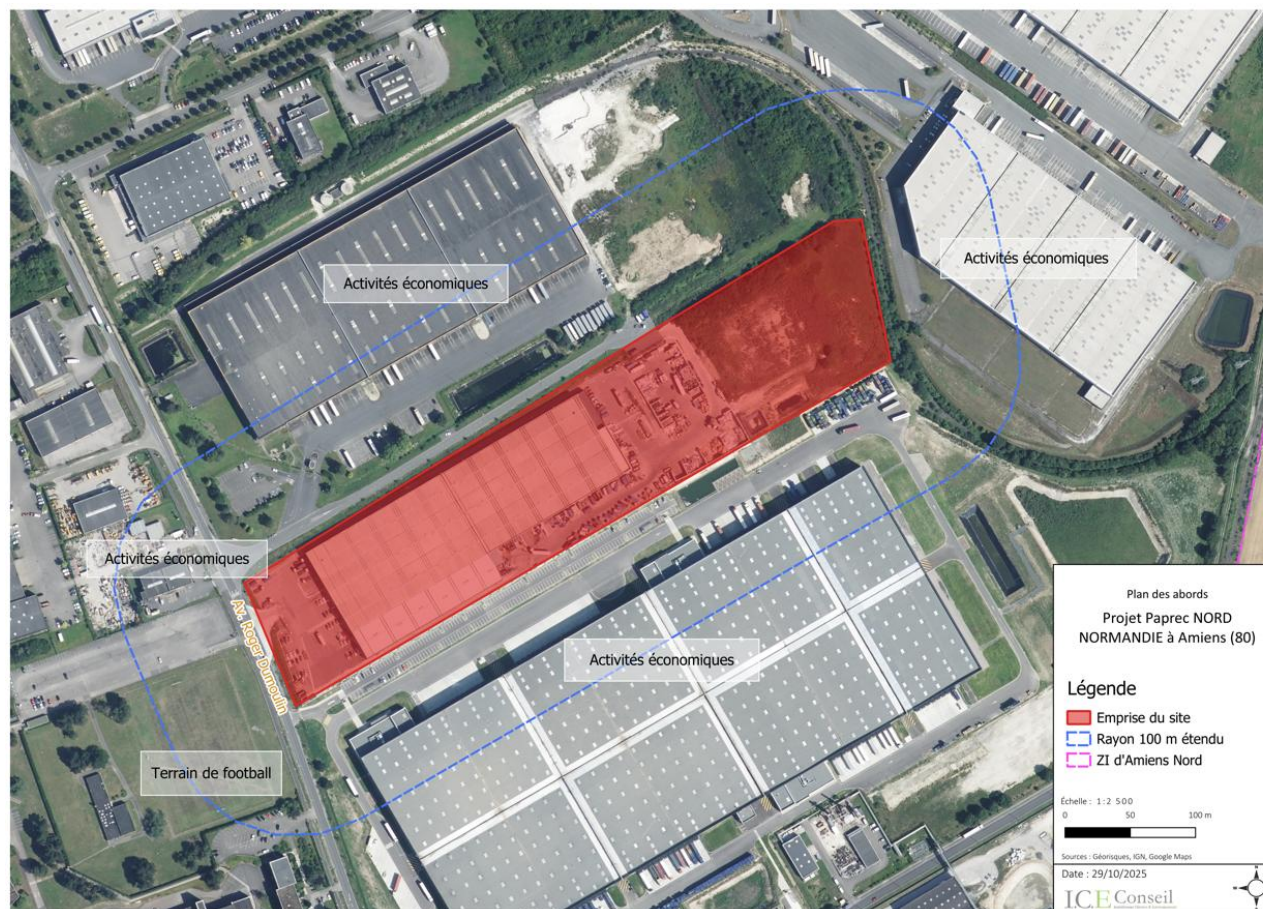


Figure 3 : Occupations aux abords du site

L'accès à l'établissement s'effectue depuis l'avenue Roger Dumoulin. Le site dispose de deux accès qui font office d'entrée et de sortie. Ces accès sont réservés à tous les véhicules de collecte, les poids lourds ainsi que les véhicules légers.

En situation projetée, le nombre de salariés augmentera de 8 employés de plus, ce qui entraînera un trafic supplémentaire de 16 passages de véhicules légers. De plus, le flux de poids-lourds attendus sur le site sera de 6 poids-lourds supplémentaire, soit 12 passages en plus. Cependant, le déchiquetage des emballages vides souillés et matériaux souillés permettra d'optimiser les transports grâce à la massification de ceux-ci.

La consommation énergétique annuelle du site était de 544 kWh en 2025. Dû, notamment aux aménagements de l'activité Recydis, la consommation future sera d'environ 800 kWh.

Les sources d'émissions sonores locales proviennent principalement des activités industrielles de la zone ainsi que du trafic journalier annuel généré par la RD 933 et de la RN 1. Sur le site, les émissions sonores sont générées par les équipements techniques et la circulation des poids lourds. La nature de l'activité qui sera réalisée sur le site n'évoluera pas de manière significative. A ce jour, aucune plainte provenant de riverains concernant des nuisances sonores à l'égard du site n'a été relevée. Les mesures de bruits sont conformes à l'arrêté ministériel.

Une étude de modélisations acoustiques a été réalisée par la société Venathec, en février 2026.

Les sources de bruit identifiées dans le projet d'extension sont :

- L'augmentation du trafic PL et VL,
- Le déchiqueteur des déchets lessiviels,
- Et le déchiqueteur EVS et matériaux souillés.

Les conclusions de cette étude ont permis de constater, de manière globale, que la contribution sonore du projet n'engendre pas d'augmentation significative de l'ambiance sonore existante sur le site et, par conséquent, à ses abords, aussi bien en période diurne qu'en période nocturne.

Dans les conditions d'exploitation projetées des déchets :

- Les flux annuels maximaux de déchets dangereux (hors DEEE) transitant par le site représenteront 8 000 tonnes par an pour l'activité de Recydis, et 5 000 tonnes par an pour celle de PAPREC NORD NORMANDIE. Cela correspond à une capacité maximale journalière de 80 t/j.
- Les flux annuels maximaux de déchets non dangereux transitant par le site représenteront, quant à eux, 120 000 tonnes par an.

Les déchets qui transiteront sur le site seront triés si nécessaire, puis regroupés en fonction de leur typologie. Certains feront l'objet d'un traitement (déchiquetage) ou d'un déconditionnement et regroupement. L'ensemble des déchets seront ensuite repris dans des filières adaptées et autorisées à recevoir ces types de déchets.

Les tableaux suivants regroupent l'ensemble des mesures mises en œuvre au sein du projet pour éviter, réduire, compenser ou accompagner ses incidences sur les facteurs humains de son environnement et l'état résiduel de ces incidences.

Tableau 1 : Mesures ERC et A sur les facteurs humains

Thème	Incidence Brute	Mesures		Effets des mesures				Incidence résiduelle	Coûts associés
		Description	Typologie (E/R/C/A) ¹	Directe	Indirecte	Temporaire	Permanente		
Population	Incidence positive	Création de 8 emplois sur site et création ou pérennisation d'emplois indirects au sein de la zone d'étude pendant la phase de chantier et la phase d'exploitation	-	X	X	X	X	Incidence positive	-
Activité agricole	Incidence nulle	Le projet implanté au sein d'un terrain déjà imperméabilisé et exploité par PAPREC NORD NORMANDIE. L'emprise future du site sera identique à l'emprise actuelle.	E	X			X	Incidence nulle	-
Voies de communication	Incidence très faible	Choix initial d'une localisation stratégique à proximité de l'agglomération Amiénoise, au sein d'une zone industrielle et à proximité d'axes majeurs RN1 et RD933	R	X			X	Incidence très faible	-
		Stationnement des véhicules légers au sein d'un parking dédié et des véhicules de collecte au sein du site hors des voies publiques	E	X			X		-

¹ E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; A = Accompagnement

Thème	Incidence Brute	Mesures		Effets des mesures				Incidence résiduelle	Coûts associés
		Description	Typologie (E/R/C/A)1	Directe	Indirecte	Temporaire	Permanente		
		Flux étalé au cours de la journée		X			X		-
Utilisation rationnelle de l'énergie	Incidence très faible	Les équipements seront de dernière génération et auront une faible consommation électrique	R	X			X	Incidence très faible	100 000 € pour le déchiqueteur de déchets lessiviels 200 000 € pour le déchiqueteur d'EVS et matériaux souillés
Émissions sonores	Incidence très faible	Nouvelles campagne de mesures acoustiques dès la mise en exploitation de la nouvelle activité sur site.	A	X			X	Incidence très faible	?
		Réalisation du déchiquetage des déchets lessiviels en intérieur.	R	X			X		100 000 € pour le déchiqueteur de déchets lessiviels
		Respect des consignes strictes de circulation pendant la phase de chantier et d'exploitation	R	X		X	X		
Déchets	Incidence très faible	Tri et regroupement des déchets selon leur nature et leurs filières de traitement	R	X	X		X	Incidence très faible	Prix à la tonne variable selon le type de déchet

Thème	Incidence Brute	Mesures		Effets des mesures				Incidence résiduelle	Coûts associés
		Description	Typologie (E/R/C/A) ¹	Directe	Indirecte	Temporaire	Permanente		
		Respect de la réglementation dans le suivi des opérations de traitement : hiérarchie de traitement, sociétés autorisées, bordereaux et registres de suivi	R	X	X		X		-

¹ E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; A = Accompagnement

 : incidence positive du projet sur son environnement,

 : incidence très faible,

 : incidence modérée,

 : incidence nulle,

 : incidence faible,

 : incidence forte.

Biodiversité : état actuel, incidences du projet et mesures

Trois ZNIEFF sont localisées au sein de l'aire d'étude élargie. Il s'agit de :

- la ZNIEFF de type 1 « Souterrains à chiroptères de la citadelle d'Amiens » localisée à environ 3,7 km au sud-est du site,
- la ZNIEFF de type 1 « Bois de Bertangles et de Xavière » localisée à environ 3,7 km au nord du site,
- la ZNIEFF de type 2 « Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville » située à environ 2,56 km au sud-ouest de l'établissement.

Un site RAMSAR est localisé au sein de la zone d'étude élargie :

- le site RAMSAR « Marais et tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre », localisée à environ 2,7 km au sud-ouest du site.

Il n'y a aucune zone Natura 2000 dans le périmètre étudié. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 5,05 km au sud-est du site, il s'agit des « Etangs et marais du bassin de la Somme » classée au titre de la Directive Oiseaux.

Compte tenu de l'absence de connexion entre le site Natura 2000 et le site du projet, de l'absence d'émissions significatives de l'activité en configuration projetée et de l'implantation du site au sein d'une zone industrielle, le projet ne pourra pas avoir d'incidences directes ou indirectes sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

Le projet ne prévoit pas le déblaiement de la surface enherbée du site représente environ 14 000 m², située au nord-est du site.

En outre, une cuve de confinement des eaux d'extinction incendie de 1 500 m³ est aménagée sur le site. Elle permet de collecter et de retenir les eaux d'extinction afin d'éviter tout rejet d'effluents potentiellement pollués vers le site RAMSAR.

Par ailleurs, environ 2 600 m² d'espaces verts seront créés au sud-ouest du site, à proximité du parking à vélos, des bureaux administratifs, de la maison du gardien et du parking destiné aux véhicules légers.

En outre, la poursuite des nouvelles activités s'effectuera sur une surface déjà totalement imperméabilisée, limitant ainsi toute artificialisation supplémentaire.

Par conséquent, les incidences que le projet entrainera sur la biodiversité actuellement faiblement présente sur le secteur d'étude restent très faibles.

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des mesures mises en œuvre au sein du projet pour éviter, réduire, compenser ou accompagner ses incidences sur la biodiversité et l'état résiduel de ces incidences.

Tableau 2 : Mesures ERC et A sur la biodiversité

Thème	Incidence Brute	Mesures		Effet des mesures				Incidence résiduelle	Coûts associés
		Description	Typologie (E/R/C/A) ²	Directe	Indirecte	Temporaire	Permanente		
Habitats, flore et faune locales	Incidence nulle	Une surface de 2 600 m ² d'espaces verts seront implantés au nord-ouest du site.	A	X			X	Incidence nulle	80 000 €
		Implantation de la nouvelle activité sur un espace déjà imperméabilisé	E	X			X		-
Zones naturelles remarquables	Incidence nulle	Localisation du site en dehors de zones naturelles de type ZNIEFF, ZICO etc. et éloigné des sites NATURA 2000 les plus proches.	E	X	X	X	X	Incidence nulle	-

 : incidence positive du projet sur son environnement,

 : incidence très faible,

 : incidence modérée,

 : incidence nulle,

 : incidence faible,

 : incidence forte.

¹ E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; A = Accompagnement

² E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; A = Accompagnement

Facteurs physiques (sols et sous-sol, eaux, air, climat) : état actuel, incidences du projet et mesures

Dans le cadre de la directive dite IED (directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, transposée en droit Français par le Décret n°2013-374 du 2 mai 2013) un rapport de base du site a été engagé par le cabinet SEREA. Il est fourni au sein de la PJ61.

La masse d'eau souterraine de « Craie de la vallée de la Somme aval » est, selon l'Agence de l'eau Artois-Picardie, en « *bon état quantitatif* » mais en état chimique « *médiocre* » du fait de la présence de nitrates et de pesticides.

La masse d'eau souterraine de « Albien Néocomien captif » est, selon l'Agence de l'eau Eau-Seine-Normandie, en « *bon état quantitatif* » et en état chimique « *bon* ».

Le site est localisé en dehors de tout périmètre de protection des captages d'eau.

Sur la commune d'Amiens, cinq forages sont recensés comme des points de prélèvement d'eau. Quatre sont utilisés pour un usage industriel et un forage est utilisé pour un usage d'eau potable.

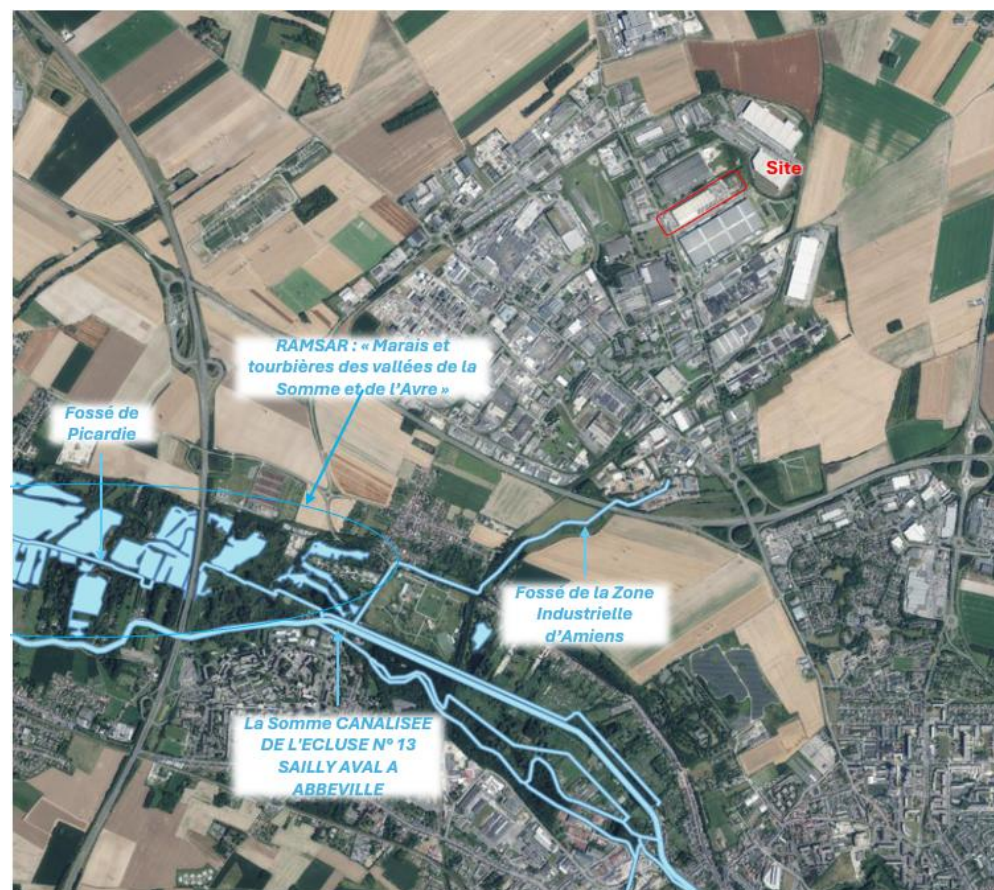


Figure 4 : Réseau hydrographique local (source : geoportail.gouv.fr)

Le réseau hydrographique communal est composé :

- du fleuve « LA SOMME CANALISEE DE L'ECLUSE N° 13 SAILLY AVAL A ABBEVILLE », qui est en bon état écologique et en mauvais état physico-chimique,
- du fossé de la Zone Industrielle d'Amiens qui rejoint la zone industrielle,
- du fossé de Picardie,
- et des sites RAMSAR « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ».

Aucun site de baignade n'est identifié sur la commune d'Amiens. Les usages de loisirs de la ressource en eau se limitent à la pratique du canoë kayak et de la pêche, situées à environ 3 km au sud-ouest du site étudié.

La qualité de l'air au niveau de la zone d'étude est suivie par l'observatoire Atmo Hauts-de-France. Le dernier bilan disponible au niveau régional est celui de l'année 2023. La qualité de l'air en région Hauts-de-France est globalement restée majoritairement moyenne.

Le département de la Somme dispose de cinq stations de suivi de la qualité de l'air. Les concentrations annuelles des principaux polluants (NO₂, PM₁₀, PM_{2.5}, benzène, benzo(a)pyrène, CO) respectent les valeurs limites. Cependant, l'Ozone (O₃) est le seul polluant qui ne respecte pas encore la réglementation sur le territoire d'Amiens Métropole. La qualité de l'air à Amiens Métropole a été globalement moyenne pendant 303 à 309 jours, avec seulement 7 à 13 jours jugés « bons » et aucun épisode de pollution sévère (0 jour « très mauvais »). A l'échelle départementale, un seul épisode a été observé, lié aux particules PM₁₀, sans déclenchement d'alerte préfectorale.

La zone d'étude bénéficie d'un climat océanique plus ou moins altéré, se caractérisant par des écarts de température entre été et hiver ainsi qu'une pluviométrie plus faible qu'en bordure océanique. Les précipitations sont assez bien réparties sur toute l'année.

Le risque de pollution résulte uniquement de l'occurrence d'événements incidentels ou accidentels, tels qu'une fuite de produits liquides, une fuite de fluide sur un véhicule de transport, la production d'eaux d'extinction lors d'une intervention sur un incendie. Ces risques accidentels sont limités par la présence de mesures en place sur le site (l'obligation de stocker tout produit polluant dans des contenants et sur des rétentions adaptées, de ravitailler les engins à l'extérieur du site ou sur des aires étanches spécialement aménagées, de disposer de kits d'intervention en cas de fuite (absorbants, sable) etc).

Ainsi, l'exploitation de l'établissement dans sa situation projetée ne présentera donc pas d'incidence vis-à-vis du sol et du sous-sol du site.

La consommation actuelle d'eau du site est d'environ 1 500 m³ par an, hors volumes utilisés pour le contrôle du sprinklage et RIA. Elle est actuellement destinée au lavage extérieur des camions, de certains contenants (caisses palettes) ainsi que pour un usage domestique (sanitaires).

Il est prévu à terme de réaliser le lavage des conditionnements de transport de certains contenants de déchets dangereux (contenants de produits lessiviels) mis à disposition auprès de clients pour être réutilisés dans la collecte des déchets. Le lavage des conditionnements s'effectuera via des dispositifs sur une aire dédiée au niveau des tables de rinçage, dans le bâtiment principal (Cf. PJ46). Les eaux souillées issues du lavage des conditionnements seront récupérées et traitées comme des déchets dangereux. Elles seront dirigées vers la cuve de 35 m³ destinée aux déchets lessiviels.

L'ajout de l'activité de tri, transit et regroupement de déchets dangereux induit une consommation d'eau supplémentaire d'environ 500 m³ par an représentant donc une moyenne annuelle totale d'environ 2 000 m³.

L'exploitation en fonctionnement normal de l'établissement sera à l'origine de cinq types d'effluents aqueux :

- les eaux usées domestiques,

- les eaux usées industrielles issues du lavage des camions et des caisses palettes,
- les eaux pluviales de voiries, susceptibles d'être polluées,
- les eaux pluviales de toitures,
- les eaux usées issues du lavage des contenants des déchets lessiviels.

En cas de survenue d'un incendie, l'utilisation des moyens d'intervention pourra également être à l'origine d'un rejet d'eaux d'extinction.

Les eaux usées domestiques resteront issues de l'usage des installations sanitaires, des douches et des lavabos par le personnel. Les eaux domestiques usées des futurs bureaux seront collectées et rejoindront un réseau interne dédié raccordé au réseau public de collecte des eaux usées. Les eaux domestiques usées des vestiaires temporaires sont, quant à elles, pompées et évacuées.

Les eaux usées domestiques des bureaux seront donc envoyées vers le réseau d'assainissement de l'Espace Industriel Nord Amiens. Le projet n'entraînant l'embauche que de 8 de personnes supplémentaires, il n'y aura aucun impact sur le réseau d'assainissement communal.

Les eaux usées industrielles seront de deux types :

- les eaux issues du lavage extérieur des camions et caisses palettes :

L'extérieur des camions est lavé au sein de l'aire de lavage dédiée. Les eaux de lavage extérieur des camions sont canalisées et traitées par un débourbeur/séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin étanche puis finalement le bassin d'infiltration après analyse.

- les eaux issues de l'activité de déconditionnement des produits lessiviels :

L'activité de déconditionnement des produits de lessive et de shampoing générera des eaux industrielles limitées, exclusivement issues du rinçage du déconditionneur. Ces effluents seront collectés et éliminés en tant que déchets, avec traçabilité via BSD. Ils seront orientés vers la cuve de 35 m3 dédiée à l'activité.

L'établissement est actuellement constitué de deux bassins versants pour sa gestion des eaux pluviales. La délimitation de ces bassins versants sera revue grâce à la création de pente au niveau de la voirie localisée à l'Ouest du bâtiment 1. Le site dispose d'un réseau dédiée à la gestion des eaux pluviales au niveau du bassin versant Est et d'un réseau au niveau du bassin Ouest. Le fonctionnement de ces deux réseaux est détaillé, en configuration projetée, au sein du schéma suivant :

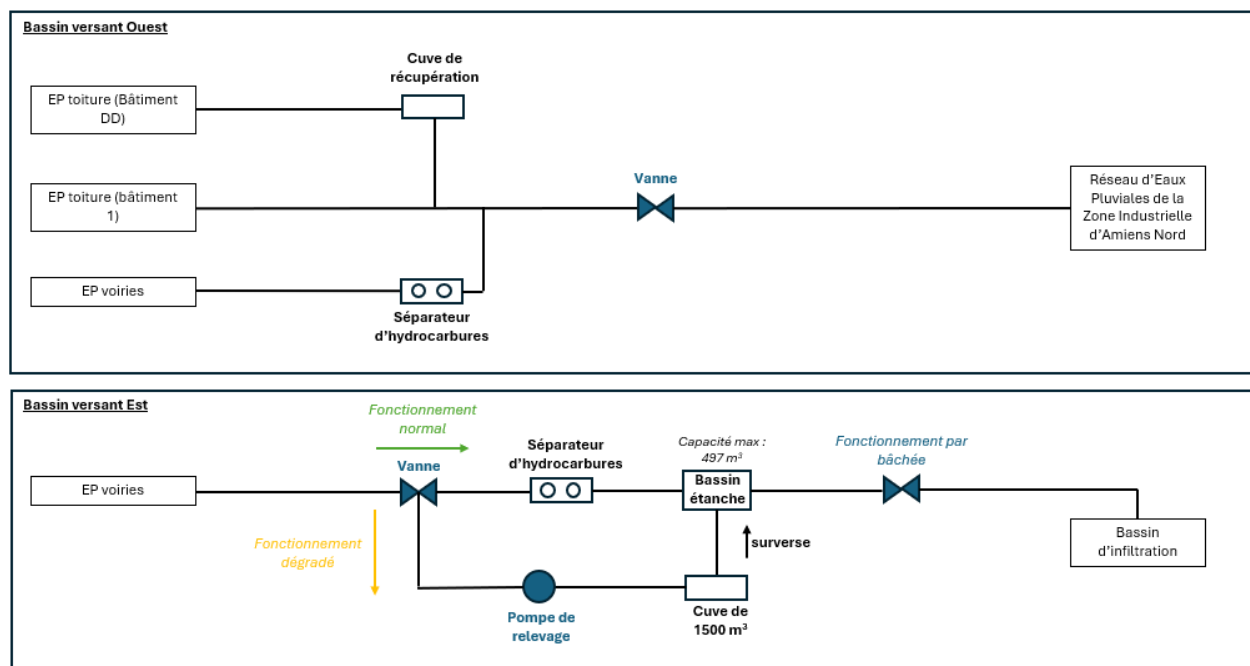


Figure 5 : Schéma de la gestion projetée des eaux pluviales sur le site PAPREC Nord Normandie

Lorsque les eaux recueillis dans le bassin étanche présentent une qualité non conforme aux valeurs limites applicables, elles sont alors dirigées vers la station d'épuration de la CCI Hauts-de-France.

Des analyses régulières sont réalisées afin de s'assurer de la conformité en aval du séparateur d'hydrocarbures du bassin versant Est. Pour rappel, le bassin étanche fonctionne par bûchée. Des contrôles de la qualité des eaux sont réalisées, avant tout rejet dans le milieu naturel (bassin d'infiltration).

Les résultats d'analyses qui ont été réalisées en décembre 2025 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Résultats des analyses réalisées en sortie du séparateur/déboureur d'hydrocarbures

Paramètres	Code Sandre	Valeurs des analyses de décembre 2025	AM 2711/2714/2716	AM 3510/3550	AM 02/02/98	Valeurs seuils retenues et proposées à la mise en service du site
Indice hydrocarbures volatils	-	< 30 µg/l	-	-	-	-
Cyanures aisément libérables	1084	< 0.01mg/l	0,1 mg/l	-	-	0,1 mg/l
Indice hydrocarbures C10-C40	-	1.4 mg/l	-	-	-	-
C5-C40 hydrocarbures	-	<1.430 mg/l	-	-	-	-
Hydrocarbures totaux	-	-	10 mg/l	10 mg/L	10 mg/l si le rejet dépasse 100 g/j	10 mg/L
Matières en suspension totales	1305	28.0 mg/l	- 100 mg/l si flux journalier inférieure ou égal à 15 kg/j - 35 mg/l si flux journalier > 15 kg/j	60 mg/l	- 100 mg/l si flux journalier inférieure ou égal à 15 kg/j - 35 mg/l si flux journalier > 15 kg/j	60 mg/l
Indice Phénol	1440	0.013 mg/l	0,3 mg/l		0,3 mg/l si le rejet dépasse 3 g/j	0,3 mg/l

Paramètres	Code Sandre	Valeurs des analyses de décembre 2025	AM 2711/2714/2716	AM 3510/3550	AM 02/02/98	Valeurs seuils retenues et proposées à la mise en service du site
Demande chimique en oxygène	1314	130 mg/l O2	- 300 mg/l si flux journalier inférieure ou égal à 50 kg/j - 125 mg/l si flux journalier > 50 kg/j	180 mg/L	- 300 mg/l si flux journalier inférieure ou égal à 50 kg/j - 125 mg/l si flux journalier > 50 kg/j	180 mg/L
Cr VI (chrome hexavalent)	-	< 0.005mg/l	-	-	50 µg/l si le rejet dépasse 1g/j	50 µg/l si le rejet dépasse 1g/j
Organohalogénés adsorbables (AOX)	1106	27 µg/l Cl	1 mg/l	-	1 mg/l si le rejet dépasse 30 g/j	1 mg/l
Fluor total	-	< 0.5 mg/l brut	15 mg/l	-	-	15 mg/l
Mercure total	1387	< 0.2 µg/l	25 µg/l	5 µg/L	-	5 µg/L
Cadmium total	1388	< 0.001 mg/l Cd	25 µg/l	0,05 mg/L	25 µg/l	25 µg/l
Chrome total	1389	< 0.005 mg/l Cr	0,1 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j (dont Cr ⁶⁺ : 50µg/l)	0,15 mg/L	0,1 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j	0,15 mg/L et 0,1 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j

Paramètres	Code Sandre	Valeurs des analyses de décembre 2025	AM 2711/2714/2716	AM 3510/3550	AM 02/02/98	Valeurs seuils retenues et proposées à la mise en service du site
Cuivre total	1392	0.023 mg/l Cu	0,150mg/l si le rejet dépasse 5 g/j	0,5 mg/L	0,150 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j	0,5 mg/L et 0,150 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j
Nickel total	1386	0.0050 mg/l Ni	0,2 mg/l si le rejet dépasse 5g/j	0,5 mg/L	0,2 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j	0,5 mg/L et 0,2 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j
Plomb total	1382	0.013 mg/l Pb	0,1 mg/l si le rejet dépasse 5g/j	0,3 mg/L	0,1 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j	0,3 mg/L et 0,1 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j
Zinc total	1383	0.69 mg/l Zn	0,8mg/l si le rejet dépasse 20 g/j	2 mg/L	0,8 mg/l si le rejet dépasse 20 g/j	2 mg/L et 0,8 mg/l si le rejet dépasse 20 g/j
Arsenic total	1369	< 1 µg/l As	25 µg/l si le rejet dépasse 0,5g/j	0,05 mg/L	-	0,05 mg/L et 25 µg/l si le rejet dépasse 0,5g/j
Fluoranthène	1191	0.34 µg/l	-	-	25 µg/l si le rejet dépasse 1g/j	25 µg/l si le rejet dépasse 1g/j
Benzo (b) fluoranthène	-	0.18 µg/l	25 µg/l (somme des 5 composés visés)	-	25 µg/l (somme des 5 composés visés)	25 µg/l (somme des 5 composés visés)
Benzo (k) fluoranthène	-	0.067µg/l		-		
Benzo (a) pyrène	1115	0.088 µg/l		-		

Paramètres	Code Sandre	Valeurs des analyses de décembre 2025	AM 2711/2714/2716	AM 3510/3550	AM 02/02/98	Valeurs seuils retenues et proposées à la mise en service du site
Benzo (g,h,i) pérylène	-	0.076 µg/l		-		
Indéno (1,2,3 cd) Pyrène	-	0.089 µg/l		-		
Anthracène	1101	0.031 µg/l	-	-	25 µg/l	25 µg/l
Acénaphène	-	0.018 µg/l	-	-	-	-
Chrysène	-	0.13 µg/l	-	-	-	-
Dibenzo (a,h) anthracène	-	0.039 µg/l	-	-	-	-
Fluorène	-	0.053 µg/l	-	-	-	-
Naphtalène	1517	0.10 µg/l	-	-	130µg/l si le rejet dépasse 1g/j	130µg/l si le rejet dépasse 1g/j
Pyrène	-	0.26 µg/l	-	-	-	-
Phénanthrène	-	0.17 µg/l	-	-	-	-
Acénaphthylène	-	0.014 µg/l	-	-	-	-
Benzo (a) anthracène	-	0.082 µg/l	-	-	-	-
Somme des 16 HAP	1117	1.74 µg/l	-	-	-	-

Les résultats sont conformes aux exigences de l'arrêté du 2 février 1998 et des arrêtés ministériels applicables. Aucun risque de pollution du milieu récepteur n'est identifié.

Enfin, il est important de souligner que l'activité de déchets dangereux sera réalisée dans un bâtiment, sous un auvent et en bennes. Les bennes seront étanches et couvertes. Par conséquent, bien que cette nouvelle activité implique des déchets dangereux, les mesures prises permettront d'écarter une pollution par ruissellement sur les déchets dangereux. C'est pourquoi, l'infiltration à la parcelle est maintenue pour le bassin versant Est.

Compte tenu des résultats d'analyse des eaux pluviales conformes aux valeurs limites, l'exploitation de l'établissement ne présente donc pas d'incidence sur la qualité des eaux pluviales de voiries en sortie du site. Les mesures qui seront ne remettront pas en cause ce constat.

L'activité de PAPREC NORD NORMANDIE n'est pas de nature à générer des odeurs et n'en généreront pas en situation projetée.

Les émissions atmosphériques en provenance de l'établissement peuvent être liées aux :

- Gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site ;
- Les rejets liés à l'activité du site (déconditionnement et regroupement, stockage de certains déchets),
- Les rejets diffus de l'unité de l'unité de déchiquetage des emballages vides souillés, matériaux souillés et déchets lessiviels,
- Et les envols de poussières des voies de circulations et des déchets.

Compte tenu de la quantité très limitée des rejets atmosphériques et des moyens mis en place sur le site afin de les limiter au maximum, il est estimé que l'exploitation du site n'entraînera aucune incidence sur la qualité de l'air extérieur.

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des mesures mises en œuvre au sein du projet pour éviter, réduire, compenser ou accompagner ses incidences sur les facteurs physiques de l'environnement et l'état résiduel de ces incidences.

Tableau 4 : Mesures ERC et A sur les facteurs physiques

Thème	Incidence Brute	Mesures		Effet des mesures				Incidence Résiduelle	Coûts associés
		Description	Typologie (E/R/C/A) ³	Directe	Indirecte	Temporaire	Permanente		
Sols et sous-sol	Incidence faible	Sol du site bitumé, présence d'équipements de protection, matériaux absorbants à disposition et consignes d'intervention à destination du personnel	E		X	X	X		-
		Existence d'un ouvrage de confinement des eaux d'extinction	E		X		X		-
		Gestion sur site en cas de fuite d'un contenant ou d'un déversement accidentel (zones des déchets dangereux sur rétentions, zone de dépotage dédiée, ...)							
		Traitement des eaux pluviales de voiries et des eaux issues du lavage de l'extérieur des camions au sein de séparateurs/déboueurs d'hydrocarbures.	R		X		X		5 000€/an pour l'entretien
Eaux	Incidence très faible	Contrôle des rejets d'eaux avant infiltration	E	X		X	X	Incidence très faible	10 000€ pour le contrôle des eaux à l'année
		Cuve de récupération des eaux de pluie pour les utilisées comme eau de lavage des contenants de produits lessiviels	R	X			X		-

³ E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; A = Accompagnement

Thème	Incidence Brute	Mesures		Effet des mesures				Incidence Résiduelle	Coûts associés
		Description	Typologie (E/R/C/A) ³	Directe	Indirecte	Temporaire	Permanente		
Air, odeurs et climat	Incidence très faible	Opérations de chargement déchargement des poids lourds moteurs à l'arrêt	R		X		X	Incidence très faible	-
Chaleur	Incidence nulle	Le projet n'est pas susceptible de libérer de la chaleur	R	X			X	Incidence nulle	-
Radiations	Incidence nulle	Aucune matière radioactive ne sera entreposée au sein du site.	E		X		X	Incidence nulle	-

 : incidence positive du projet sur son environnement,

 : incidence très faible,

 : incidence modérée,

 : incidence nulle,

 : incidence faible,

 : incidence forte.

¹ E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; A = Accompagnement

Patrimoine culturel et paysage : état actuel, incidences du projet et mesures

L'élément patrimonial le plus proche du site est localisé à environ 2,7 km au sud du site (cimetière de la Madeleine).

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment dédié aux déchets dangereux ainsi que la construction d'un bâtiment administratif, dont les dimensions seront calquées sur celles du bâtiment adjacent, sachant que le bâtiment administratif présentera une hauteur inférieure à celle du bâtiment 1. Le bâtiment déchets dangereux aura une hauteur similaire. En outre, afin de limiter la visibilité depuis les axes du secteur, la partie activités de déchets dangereux sera potentiellement masquée par les nouveaux bureaux administratifs depuis l'avenue Roger Dumoulin et la RD 933.

De plus, la zone industrielle et l'emplacement de l'établissement sont suffisamment éloignés pour ne pas avoir de co-visibilité avec le patrimoine inscrit.

Concernant le patrimoine archéologique, ce point sera pris en compte dans le cadre de l'instruction du permis de construire. En cas de résultats positifs à l'issue des investigations archéologiques, les travaux seront suspendus conformément à la réglementation en vigueur.

Le projet n'aura, par conséquent, qu'une incidence très faible sur le patrimoine culturel.

Le projet a lieu sur un site existant et localisé dans une zone industrielle.

L'évolution la plus visible du projet sera la reconstruction du bâtiment à la place de celui détruit par un incendie. Comme indiqué précédemment, il s'agit du bâtiment dédié aux déchets dangereux. Il sera construit dans un gabarit identique au bâtiment existant accolé et il sera légèrement plus étroit que le bâtiment 1.

Par conséquent l'impact sur le paysage sera très faible. En effet, le paysage est déjà industrialisé autour du site.

Vue n°1



Figure 6 : Vue de l'entrée au nord-est du site (source : PAPREC Nord Normandie, janvier 2026)

Vue n°2



Figure 7 : Vue de l'entrée située au sud-ouest du site depuis l'avenue Roger Dumoulin en direction du site (source : PAPREC Nord Normandie, janvier 2026)



Figure 8 : Vue éloignée au Nord-ouest du site depuis l'avenue Roger Dumoulin en direction du site (source : PAPREC Nord Normandie, janvier 2026)



Figure 9 : Vue éloignée au sud-est du site depuis le chemin de Longpré (source : Google Maps, mars 2025)

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des mesures mises en œuvre au sein du projet pour éviter, réduire, compenser ou accompagner ses incidences sur le patrimoine culturel et le paysage et l'état résiduel de ces incidences.

Tableau 5 : Mesures ERC et A sur le patrimoine culturel et les paysages

Thème	Incidence Brute	Mesures		Effet des mesures				Incidence résiduelle	Coûts associés
		Description	Typologie (E/R/C/A)	Directe	Indirecte	Temporaire	Permanente		
Patrimoine culturel	Incidence très faible	Les terrains du projet sont éloignés des monuments historiques les plus proches et en dehors de leurs périmètres de protection	E	X			X	Incidence très faible	-
Paysage	Incidence faible	Le site est localisé au sein d'une zone industrielle et est entouré de bâtiments à caractère industriel.	E	X			X	Incidence très faible	-
		Reconstruction du bâtiment de déchets dangereux dans un gabarit identique au bâtiment existant accolé	R	X			X		-

 : incidence positive du projet sur son environnement,

 : incidence très faible,

 : incidence modérée,

 : incidence nulle,

 : incidence faible,

 : incidence forte.

¹ E = Évitement ; R = Réduction ; C = Compensation ; A = Accompagnement

Évaluation des incidences sur la santé

L'analyse de l'évaluation des incidences de l'établissement vis-à-vis de la santé des populations voisines est regroupée au sein du schéma conceptuel suivant.

Tableau 6 : Schéma conceptuel d'évaluation des risques sanitaires

Source (sur site)			Voie de transfert			Cible (population exposée)	
Nature	Substances polluantes	Retenue / non retenue	Nature	Retenue / non retenue	Critères	Nature	Retenue / non retenue
Rejets atmosphériques							
Rejets générés par les déchets dangereux liquides (en vrac)	Vapeur de liquide de refroidissement, ...	Non retenue car considérée comme négligeable	Atmosphère	Non retenue	Rejets diffus intermittents et négligeables	Habitants proches, employés et visiteurs des activités voisines, personnes fréquentant le parc de loisirs et de sport	Retenue
Rejets générés par les déchets dangereux liquides conditionnés	Vapeur de liquides de refroidissement, eaux hydrocarburées, ...	Non retenue car considérée comme négligeable		Non retenue	Rejets diffus intermittents et négligeables		
Déconditionnement des déchets lessiviels	Vapeur de produits lessiviels	Non retenue		Non retenue	Rejets diffus intermittents et négligeables		
Rejets générés par les déchets solides en vrac	Poussières	Non retenue en raison du stockage en alvéoles		Non retenue	-		
Rejets générés par les déchets d'amiante solides en vrac	Confinés donc pas de rejets	Non retenue en raison du stockage		Non retenue	Rejets diffus intermittents et négligeables		

Source (sur site)			Voie de transfert			Cible (population exposée)	
Nature	Substances polluantes	Retenue / non retenue	Nature	Retenue / non retenue	Critères	Nature	Retenue / non retenue
Déchetage emballages vides souillés et matériaux souillés	Poussières	Non retenue car considérée comme négligeable		Non retenue	Le déchetage est sous auvent disposant de 3 faces fermées pour limiter les envols légers		
Déchetage des déchets lessiviels	Poussières	Non retenue		Non retenue	Le déchetage est dans le bâtiment 1 pour limiter les envols légers		
Gaz d'échappement	Voiries	Non retenue		Non retenue	Faible trafic par zone		
Rejets aqueux							
Eaux usées sanitaires	Matières en suspension et matières fécales	Retenue	Réseau de la zone industrielle d'Amiens Nord	Non retenue	Traitement dans la STEP en capacité	Usagers des eaux souterraines et superficielles	Retenue
Eaux pluviales du bassin versant Ouest	MES et traces d'hydrocarbures	Retenue	Réseau de la zone industrielle d'Amiens Nord	Non retenue	Traitement par séparateur d'hydrocarbures	Usagers des eaux superficielles	Retenue
Eaux pluviales du bassin versant Est	MES, traces d'hydrocarbures et autres substances	Retenue	Réseau interne puis infiltration	Non retenue	Traitement par séparateur d'hydrocarbures et analyses au préalable	Usagers des eaux souterraines	Retenue

L'existence d'un risque sanitaire résulte de la présence simultanée d'une source, d'une cible et d'une voie de transfert les reliant. Le schéma conceptuel permet ainsi d'écarter tout risque sanitaire pour la santé des populations voisines du site lié à l'exploitation de l'établissement PAPREC NORD NORMANDIE en raison de l'absence d'une telle simultanéité pour chacune des sources identifiées.

Cumul des incidences avec d'autres projets connus

La consultation du Fichier National des Études d'Impact, ainsi que les avis rendus par le IGEDD et l'Autorité Environnementale (AE), n'ont pas permis d'identifier d'autres projets récents proches de l'emprise du site susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet porté par PAPREC Nord Normandie.

Modalités de suivi proposées

Le présent chapitre présente les modalités de suivi des mesures qui seront prises par la société PAPREC NORD NORMANDIE pour s'assurer dans le temps que son établissement préserve les intérêts mentionnés à l'article L.122-5 du code de l'environnement. Le site étant déjà existant, la plupart des modalités de suivi sont déjà en place et seront simplement maintenues pour le projet.

La **consommation d'énergie** du site est suivie mensuellement via les compteurs électriques.

La **consommation d'eau** est également consignée mensuellement.

Les **quantités de déchets** transitant sur le site et leurs modalités de gestion sont consignées au sein d'un registre des déchets.

Les **rejets d'eaux pluviales de la partie du bassin versant Est**, ruisselant sur les voiries imperméabilisées de l'établissement PAPREC Nord Normandie font l'objet d'analyses avant chaque rejet dans le milieu naturel afin d'en vérifier la conformité aux différentes Valeurs Limites d'Émissions applicables. Par ailleurs, les équipements (séparateurs/débourbeurs d'hydrocarbures, vannes de coupure et pompes de relevage) sont entretenus et font également l'objet d'un contrôle régulier. Les pièces mécaniques des ouvrages hydrauliques sont contrôlées 1 fois par an et les séparateurs/débourbeurs à hydrocarbures sont curés 1 fois par an.

Le **réseau de collecte**, les regards de visite et les bouches d'égout sont nettoyés au minimum une fois par an. L'entretien est réalisé par un prestataire externe.

Afin de vérifier l'absence **d'émission significative de poussières** due au fonctionnement des unités de déchiquetage, une inspection visuelle de ces machines sera réalisée par l'opérateur chaque jour de fonctionnement.

L'entretien **des espaces verts** du site est confié à une entreprise extérieure qui intervient dès que cela est jugé nécessaire en fonction du développement de la végétation et des conditions climatiques.

Justification des choix du projet

Choix du site du projet

Le site visé par le projet accueille d'ores et déjà les activités actuelles de PAPREC NORD NORMANDIE. Il a donc logiquement été choisi de renforcer l'activité sur le site existant d'Amiens.

Ce choix permet d'ailleurs d'éviter certaines incidences potentiellement négatives qui ont été mises en exergue au sein de la présente étude :

- le site est déjà desservi par une des voies de la zone industrielle,
- l'impact très limité, voire nulle, sur la biodiversité,
- l'absence d'impact sur les éléments patrimoniaux,
- et l'impact très faible sur le paysage.

Par ailleurs, le choix de la localisation du site résulte de la prise en compte des principaux critères suivants :

- la proximité du centre de tri des déchets non dangereux du groupe PAPREC dont fait partie la filiale Recydis, sur le même site,
- la proximité d'axes routiers,
- la compatibilité du document d'urbanisme,
- la faible sensibilité environnementale du terrain.

Scénario de référence

Le « scénario de référence » correspond au développement de l'activité de tri, transit et regroupement des déchets dangereux et non-dangereux sur le site d'Amiens dont une partie de l'activité est déjà existante, au sein de la zone industrielle d'Amiens Nord.

En termes d'environnement et toujours en synthèse des éléments proposés dans les précédents chapitres de cette étude d'impact, l'état actuel ne présente pas de sensibilité particulière rédhibitoire à la mise en œuvre du projet. Les impacts les plus significatifs seront évités, réduits, compensés et accompagnés par des mesures adaptées.

Les impacts négatifs résiduels concernent :

- des rejets atmosphériques diffus,
- des émissions sonores,
- le trafic routier,
- la quantité de déchets transitant sur le site.

Elles seront cependant évitées, réduites ou compensées par des mesures adaptées. En effet, comme indiqué dans la présente étude, les rejets atmosphériques seront limités de par la nature des déchets et des opérations réalisées. Les opérations de chargement/déchargement des déchets sont réalisées sur les horaires de journée. Les déchets dangereux transitant sur le site seront gérés de la même manière que ceux déjà présents (stockage temporaire, transit, traitement, regroupement). Les eaux industrielles issues du lavage des contenants de déchets lessiviels seront récupérées et traitées comme des déchets.

Pour le bassin versant Est, les eaux pluviales de voiries feront l'objet d'un traitement par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau d'eau pluviale de la zone industrielle. L'ensemble des eaux pluviales de toitures rejoindra également ce réseau. Une vanne de coupure sera implantée en amont de ce réseau afin de retenir les eaux d'extinction en cas d'incendie ou une éventuelle fuite. Pour le bassin versant Est, les eaux de voiries rejoindront le bassin étanche après un passage par le séparateur d'hydrocarbures. Les eaux seront analysées avant leurs rejets dans le milieu naturel.

En termes d'impacts positifs, l'activité projetée sur le site est vertueuse et permet de trouver des filières de valorisation pour les déchets.

Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

Le présent projet vise l'implantation d'un centre de tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux sur le terrain déjà exploité par PAPREC NORD NORMANDIE pour l'activité de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux.

Par conséquent, en l'absence de mise en œuvre de son projet, l'activité Recydis de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux ne sera pas réaliser sur site. Néanmoins, PAPREC NORD NORMANDIE continuera tout de même son activité de tri, transit et regroupement de déchets non dangereux sur le site d'Amiens existant.

Conditions de remise en état du site après exploitation

En cas d'arrêt de son installation, la société PAPREC Nord Normandie projette une remise en état des terrains pour un usage futur à vocation d'activités UE, relative aux secteurs urbains destinés aux activités à usage industriel ou d'entrepôt ainsi qu'au commerce de gros et aux entreprises de transports non compatibles avec la proximité d'habitat. Cette proposition d'usage futur s'appuie sur le zonage du PLU d'Amiens et est défini par l'article 1.4.1 mise à l'arrêt définitif de l'arrêté préfectoral d'enregistrement du 2024.05.17.

Conformément à l'article R512-66-1 du Code de l'environnement, en cas de cessation d'activité, PAPREC Nord Normandie le signalera au préfet au moins trois mois au préalable. Aucune installation soumise à autorisation ou enregistrement ne sera exploitée au sein du périmètre du site. L'exploitant s'assurera de :

- L'évacuation des produits dangereux et la gestion des déchets (valorisation ou évacuation vers des installations autorisées) ;
- La vidange, le nettoyage, le dégazage et l'enlèvement des cuves de produits susceptibles de générer une pollution des eaux ;
- L'interdiction ou la limitation d'accès au site (entretien de la clôture si nécessaire) ;
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion (évacuation des matières combustibles, mise en sécurité des circuits électriques, etc.) ;
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Ces mesures de mise en sécurité de l'établissement seront complétées avec les mesures nécessaires à assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L511-1 du Code de l'environnement au vu de l'usage futur retenu. Ces mesures concerneront notamment :

- Les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, si nécessaire (diagnostic et études des sols avec procédure de dépollution éventuelle) ;
- Les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées ;
- En cas de besoin, la surveillance à exercer ;
- Les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol.